



La loi d'orientation et de programme pour l'école prévoit une "meilleure prise en charge des élèves intellectuellement précoces, notamment par des aménagements appropriés de leur scolarité".

Si la plupart poursuit une scolarité sans heurts, souvent brillante, d'autres en revanche relèvent d'une attention et d'un accompagnement particuliers liés au décalage qui s'est installé pour eux entre les activités scolaires habituelles, et leurs attentes d'un apprentissage davantage individualisé et personnalisé.

Des mesures simples peuvent se mettre en œuvre au niveau des établissements pour mieux repérer la précocité intellectuelle, améliorer l'information des enseignants et des parents, organiser et suivre les parcours d'apprentissage de ces élèves, dans le cadre élargi de la prise en charge des élèves à besoins particuliers inscrit dans la loi.

Il existe actuellement un consensus pour appliquer à un enfant présentant un QI (quotient intellectuel) supérieur à 130, l'appellation EIP. Il convient bien entendu comme pour toute évaluation psychométrique d'utiliser ce chiffre avec précaution : celui-ci ne saurait affirmer à lui seul l'intelligence et la précocité.

Les EIP sont présents dans tous les milieux sociaux. Ils représentent **200 000 enfants de 6 à 16 ans soit environ 2,3 % de la population scolaire.**

Les élèves intellectuellement précoces ont bien souvent besoin d'aide pour réussir à l'école.

Trop souvent nous entendons encore des réflexions comme : « *S'il est si intelligent que cela, il se débrouillera bien tout seul !* » ; « *On a assez de problèmes avec les enfants en difficulté !* » ; « *les EIP ? C'est une mode, un fantasme des parents !* ». L'ignorance ou le rejet provoque un véritable gâchis. Il faut tenir compte de leur particularité que les neurosciences ont déjà en partie expliquée.

En effet, un quotient intellectuel élevé reflète une intelligence particulière, un mode de fonctionnement différent, des besoins particuliers.

Quelques explications utiles pour mieux comprendre :

- ☞ [Comment repérer ?](#)
- ☞ [Quel diagnostic ?](#)
- ☞ [Quelles pistes pédagogiques ?](#)

REPERAGE

LES SIGNES D'ALERTE EN CLASSE

**Ceux-ci n'ont pas de sens isolément.
C'est la conjonction de plusieurs d'entre eux qui doit éveiller l'attention de l'enseignant.
Le tableau ci-dessous n'est pas exhaustif.**

SIGNES TYPIQUES	SIGNES ÉVENTUELLEMENT ASSOCIÉS
☞ Travaille plus vite que les autres élèves	☞ Lent dans la mise en route et l'exécution ;
☞ Possède une compréhension globale et synthétique, avec un défaut d'analyse.	☞ Ne soigne pas la présentation et l'écriture de son travail ;
☞ Lecteur précoce ayant appris seul ;	☞ Ne possède pas de méthode de travail ;
☞ Possède une capacité de mémorisation importante (1 ou 2 répétitions suffisent)	☞ N'écoute pas le cours ;
☞ Développe une pensée intuitive (donne le résultat sans pouvoir l'expliquer) ;	☞ Se précipite sur la tâche sans tenir compte des consignes ;
☞ Fait montre de facilité pour l'argumentation logique, a une réflexion pertinente	☞ Disperse son attention, semble s'ennuyer ;
☞ Est un observateur astucieux, invente, manipule l'information ;	☞ Réussit sans méthode, refuse toute démarche méthodologique
☞ Pose des questions qui ne sont pas de son âge ;	☞ Facilement insoumis, refuse les contraintes ;
☞ Se montre original dans ses réponses ;	☞ Angoisse, anxiété ;
☞ Fréquente des camarades plus âgés que lui, préfère les adultes	☞ Peu tenace, montre souvent refus scolaire et désintérêt ;
☞ Préoccupations existentielles en décalage avec son âge	☞ Échoue souvent aux jeux d'adresse ;
☞ Rapide et curieux.	☞ Peut être mal à l'aise dans son corps, gauche.

Le repérage demande à être complété auprès des parents (sommeil, attitude à la maison, apprentissages...).

L'hypothèse de précocité conduit alors à une demande d'examen auprès du psychologue scolaire ou du COP.

LE REPÉRAGE PSYCHOMÉTRIQUE

Ce repérage sera fait par le psychologue scolaire dans le premier degré ou par le Conseiller d'Orientation Psychologue (COP) dans le second degré.

La seule échelle d'évaluation permettant la mesure du Quotient Intellectuel (QI) communément admise pour valider l'hypothèse de précocité intellectuelle d'un enfant est le WISC.

Signes suggérant une précocité intellectuelle à l'issue de la passation du WISC :

- Le QI est égal ou supérieur à 130 ;
- La mémoire de travail est très efficace ;
- Le traitement de l'information est très rapide ;
- La pensée catégorielle (formation de concepts) est supérieure à la norme ;
- Les capacités d'abstraction et de discrimination sont accrues.

DIAGNOSTIC

En cas de doute ou devant des troubles complexes, il est nécessaire d'avoir l'avis du médecin de l'Education Nationale, qui précisera le développement psychomoteur et l'histoire clinique de l'enfant, **évaluera la présence de troubles associés et pourra préciser et confirmer ou non le diagnostic.** Si la précocité intellectuelle est confirmée, un PPRE pourra être établi dans le cadre d'une équipe éducative, avec la famille, le psychologue scolaire, le COP, l'équipe enseignante, le médecin ... pour permettre un accompagnement personnalisé de l'enfant au sein de la classe

PISTES PÉDAGOGIQUES

La prise en charge de l'enfant intellectuellement précoce nécessite, de la part de l'enseignant, une conscience claire de sa spécificité.

Il semble donc intéressant de proposer des pistes pédagogiques différentes en fonction des profils de ces enfants. En effet, ils sont loin d'avoir tous le même comportement scolaire. En outre, celui-ci peut évoluer au fil du temps.

Une pédagogie différenciée peut permettre de lui donner les moyens d'exploiter sa différence dans le cadre de l'école et des apprentissages fondamentaux.

La scolarité de l'élève intellectuellement précoce concerne l'ensemble de l'équipe pédagogique qui doit réfléchir à son parcours scolaire, au moment opportun.

Une liaison GS/CP et CM2/6ème, impliquant les enseignants de l'école maternelle, de l'élémentaire et du collège est absolument indispensable pour permettre un suivi cohérent et efficace: cette liaison doit être le support d'une réflexion commune.

Lorsqu'un élève intellectuellement précoce est en souffrance, il convient de tout mettre en œuvre pour aménager sa scolarité. La première étape consiste à évoquer la question en organisant une réunion d'équipe éducative, à laquelle est associée la famille afin de mettre en place un [programme personnalisé de réussite éducative](#) (PPRE, Décret du 24-8-05).

Diverses pistes fondées sur le repérage des difficultés et des potentialités de l'élève peuvent être envisagées :

- ☞ Adaptation des rythmes d'apprentissage aux besoins de chaque élève (réduction de la durée du cycle ou aménagement du cursus) ;
- ☞ Itinéraires différenciés et véritables possibilités d'enrichissement et d'approfondissement des contenus.
- ☞ [Aménagements pédagogiques adaptés](#)

Un doute ?

Groupe Ressource EIP 28

- ☞ Madame GRIMOIN : Inspecteur-Référent EIP 28, Conseillère Technique de l'IA-DASEN
- ☞ Docteur Viviane MOULIS : Référent médical EIP 28, Conseillère Technique de l'IA-DASEN
- ☞ Monsieur SAUVAGEON : Chef d'établissement (2nd degré)
- ☞ Monsieur FONTAINE : Conseiller d'orientation psychologue (2nd degré)
- ☞ Madame PERRIN : Professeure (2nd degré)
- ☞ Monsieur OLIVIER : Professeur (2nd degré)
- ☞ Madame CHABOCHE : Inspecteur de l'éducation nationale (1^{er} degré)
- ☞ Madame LABALETTE : Conseillère pédagogique (1^{er} degré)
- ☞ Madame SIBEL : Conseillère pédagogique (1^{er} degré)
- ☞ Madame LAHALLE : psychologue scolaire (1^{er} degré)
- ☞ Madame SAUTEREAU : représentant d'association d'enfant intellectuellement précoce